

Lettre de motivation au directeur de Greffe

Par **Danselor**, le **30/07/2015** à **23:07**

Bonjour je dois faire ma lettre de motivation au directeur de greffe et j'aimerais un peu d'aide s'il vous plait !Merci d'avance !?

Par **Emillac**, le **31/07/2015** à **00:19**

Bonsoir,

NON.

Parce que, à mon humble avis, de ce que j'ai déjà pu lire de vous sur ce site, vous n'avez pas tellement besoin de notre aide. Pondez donc une lettre "**à votre façon**", [s]comme vous la sentez[s], publiez-là telle quelle sur le site, on y jettera un coup d'oeil pour vous dire ce qu'on en pense...

Par **marianne76**, le **31/07/2015** à **13:20**

Bonjour

Par ailleurs, il n'existe pas de "directeur" du greffe

Par **Danselor**, le **31/07/2015** à **13:51**

D'accord Emillac,je prends en compte vos conseils.Merci

Par **Emillac**, le **31/07/2015** à **13:52**

Bonjour,

Ne vaudrait-il pas mieux s'adresser directement à Monsieur le premier Président, ou à son secrétariat général, ce qui permettrait de "ratisser" plus large que le seul greffier en chef ?

Par **Danselor**, le **31/07/2015** à **13:55**

Bonjour Marianne76 ! Hier je suis allé au Tribunal de Grande Instance et une greffière m'a dit de faire un courrier au directeur de Greffe ! Je dis simplement ses mots !

Par **Danselor**, le **31/07/2015** à **13:59**

Je fais ce qu'on m'a dit....et si je suis prise je pourrais peut être rencontrer un juge d'instruction, parler à un procureur et aussi assister à une audience et puis évidemment apprendre le métier de greffier.

Par **marianne76**, le **31/07/2015** à **18:19**

Bonjour ,
Effectivement je viens de vérifier le directeur du greffe existe mais je l'appelais autrement , en fait il s'agit des greffiers en chef , je n'avais pas "tilté" sur le fait qu'on les appelait directeurs. Pour le reste, même si vous n'aviez pas de stage, comme vous l'indiquait Emillac, les audiences du tribunal correctionnel sont ouvertes au public donc indépendamment de votre stage allez-y vous verrez cela peut être intéressant.

Par **Emillac**, le **31/07/2015** à **20:10**

Bonsoir,
Oui, très intéressant ! C'est même là que j'ai compris que je ne pourrais jamais être juge du fond !
Je n'y ai vu défiler que deux sortes de prévenus, sauf cas rares :
- ceux qui se faisaient passer pour des abrutis congénitaux, qui ne comprenaient pas pourquoi ils étaient là et ce qu'on pouvait bien leur reprocher ;
- ceux qui prenaient les juges (et les flics) pour des abrutis congénitaux et qui ne comprenaient pas non plus pourquoi ils étaient là et ce qu'on pouvait bien leur reprocher.
Moi, après quatre heures d'audience, il y a belle lurette que j'aurais bondi par dessus le bureau pour aller étrangler mes prévenus, jusqu'à ce que mort s'ensuive !
Mais, il paraît que ça ne se fait pas, et que c'est même très mal vu !
[smile4]

Par **marianne76**, le **01/08/2015** à **10:22**

Bonjour
Il y a une autre technique pour passer le temps quand l'audience est à 14 heures: la sieste [smile4], ce n'est pas si rare que cela

Par **Emillac**, le **01/08/2015** à **10:43**

Bjr,

Ben oui, d'ailleurs, vous devriez réclamer des chaises longues au lieu de leurs sièges inconfortables !

Et des lits de camp pour les audiences qui se prolongent au-delà de 22 heures...

Par **marianne76**, le **01/08/2015** à **10:47**

Très bonne idée [smile4]

Par **marianne76**, le **01/08/2015** à **10:48**

Sans rire, quand les magistrats dorment quand on plaide c'est insupportable. Moi cela m'est arrivé d'arrêter ma plaidoirie , le silence a fait son effet.

Après il ne faut pas non plus généraliser, cela m'est arrivé une fois d'avoir à faire cela.